

# ORVILLIERS

2<sup>EME</sup> SEMESTRE 2022 N°10

www.orvilliers.fr

TOUTE L'ÉQUIPE MUNICIPALE D'ORVILLIERS VOUS PRÉSENTE SES MEILLEURS VŒUX POUR LA NOUVELLE ANNÉE



**⊿** C Z >

JOURNAL

### L'édito du maire



Déjà 2023! Permettez-moi de vous présenter, en mon nom et celui de toute l'équipe municipale, mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de prospérité. Une année que nous espérons tous plus sereine, dans une ligne de conduite assurée visant à améliorer notre cadre de vie avec la prise en compte de nouveaux enjeux économiques et de développement durable, axes essentiels à la conduite d'un véritable service public.

Il y a à peine quatre mois que nos cent écoliers ont repris le chemin de l'école au rythme des saisons ; après un automne relativement doux et constructif, l'hiver s'est annoncé bien précoce réservant son lot de festivités pour la fin d'année 2022. De nombreuses réalisations ont vu le jour, les trottoirs de la rue du Pré Saint-Martin, la cour de l'école, la réfection de routes intercommunales les 22 et 23 novembre dernier, pour partie rue de la Croix Sainte-Anne, rue des Grès, (en prévisionnel liaison Favières RPH9G et 91 en 2023), des aménagements sécuritaires, un plan de fleurissement.

Grâce à une autorisation de commencement de travaux avant notification des aides au nouveau contrat rural, nous avons pu réhabiliter la cour de l'école pour la plus grande joie des écoliers et de l'équipe pédagogique. Les deux autres actions prévues portent sur le centre bourg et un parc multi activités. La réhabilitation du lavoir est au titre de nos actions, mais la subvention ne pouvant suffire à la réfection de ce patrimoine très abîmé désormais, nous ferons appel au « financement participatif » ou « crowfunding ».

Aujourd'hui, plus que jamais, face à la crise inflationniste et des énergies, un effort commun de réduction des coûts de fonctionnement nous est demandé par l'Etat et la direction des finances publiques. L'inflation exponentielle touche de plein fouet les services publics en même temps que la sphère privée, nul n'y échappe. Nous ne souhaitons pas tomber dans un marasme économique et social malgré un battage médiatique bien déprimant. Nous l'avons signifié à Monsieur le Président du Sénat, Gérard Larcher, qui nous a honorés de sa présence en compagnie de Madame Sophie Primas, sénatrice de la 9ème circonscription. Leur soutien aux maires ruraux est un grand encouragement pour mener à bien nos missions.

Certains services publics sont facultatifs, mais indispensables à nombre de concitoyens ; nous ferons en sorte de les préserver, favoriser l'engagement citoyen, adopter de nouveaux réflexes pour un développement durable.

Notre démographie a beaucoup évolué, outre l'impact de la rurbanisation, l'effet divisionnaire de propriétés, de modifications de destinations de propriétés, contribue à cette évolution voire plus que de nouvelles constructions. L'INSEE comptabilise, pour 2020, 946 habitants ; cette évolution constante affecte nos infrastructures, notre espace rural, notre structure sociologique. Force est de constater que cette démographie croît davantage que les moyens dont nous disposons pour répondre aux nouveaux besoins.

Pour conclure, vous trouverez nombre de photos de réalisations et des évènements festifs qui ont ponctué l'année 2022. J'invite désormais la population à retrouver toute l'équipe municipale, à l'occasion « des vœux du maire » et venir partager le verre de la convivialité et de l'amitié le :

Samedi 28 janvier 2023 - 15h30 - à la salle des fêtes d'Orvilliers

Bien à vous Meilleurs vœux 2023!

LE MAIRE, MARIE FLIS

#### I. L'ACTUALITE LOCALE

#### 1.1. Cérémonies

1.1.1 Commémoration du 11 novembre

#### 1.2. Animations – Evènements

- 1.2.1. La journée écocitoyenne du 25 septembre 2022
- 1.2.2. le spectacle de magie organisé par l'école à la salle des fêtes le 2 décembre
- 1.2.3. L'animation festive destinée à nos aînés le 14 décembre et les colis de noël
- 1.2.4. L'animation festive à la restauration scolaire le 15 décembre
- 1.2.5. La distribution des livres du Père-Noël le 16 décembre 2022
- 1.2.6. L'animation « contes de noël » à la bibliothèque municipale le 21 décembre 2022

#### 1.3. Etudes et travaux

- 1.3.1. Cour d'école
- 1.3.2. Trottoirs rue du Pré Saint-Martin
- 1.3.3. Plan de fleurissement aux entrées de la commune et environnement cimetière
- 1.3.4. Réfection de routes intercommunales
- 1.3.5. Dispositifs de sécurité rue du Vieux Lavoir et rue du Pré Saint-Martin
- 1.3.6. Réhabilitation du lavoir et financement participatif
- 1.3.7. Les projets en cours : Contrat Rural, réhabilitation du lavoir

#### 1.4. Marchés publics

- 1.4.1. Réfection des trottoirs rue du Pré Saint-Martin et aménagements sécuritaires
- 1.4.2. Réfection et aménagement de la cour d'école élémentaire

#### 1.5. Impact de la loi sur les communes

- 1.5.1. Les mesures gouvernementales face à la crise inflationniste et notre service public
- 1.5.2. Le contrôle de l'urbanisation : zéro artificialisation nette
- 1.5.3. État-civil : nouvelles compétences de l'officier d'état-civil en mairie
- 1.5.4. La loi climat et résilience impacte notre PLU communal, la gestion des eaux pluviales et l'assainissement

#### II. URBANISME

- 2.1. L'impact de la loi « climat et résilience » sur notre PLU
- 2.2. La remise en cause du PLU
- 2.3. Les autorisations d'urbanisme délivrées

### III. DÉCISIONS MUNICIPALES

- 3.1. Conseil municipal du 9 septembre 2022
- 3.2. Conseil municipal du 16 décembre 2022

#### IV. ETAT-CIVIL

### V. NUMÉROS UTILES

#### VI. COORDONNEES DE LA MAIRIE

Le bulletin municipal n°8 est édité par la commune d'Orvilliers Tél: 01.34.84.67.21 | www.orvilliers.fr | Mail: mairieorvilliers@wanadoo.fr

Direction de la publication : Marie Flis

Rédaction : Marie Flis, Joël Perrot, Xavier Marot

Commission de communication : Présidente le maire, Joël Perrot, Xavier Marot Conception: Marie Flis | PAO Martin Le Tiec Tirage: 500 exemplaires

Imprimé par Papéo photos : commune d'Orvilliers



28 Octobre 2022, venue de Monsieur le Président du Sénat, Gérard Larcher et de notre sénatrice, Sophie Primas (Yvelines, 9ème circonscription)

## I. L'actualité locale

### Cérémonies : Commémoration du 11 novembre

La commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 et l'hommage rendu à tous les morts pour la France représentent toujours un moment fort des cérémonies commémoratives. Saluons tout particulièrement le jeune Kévin qui a mis à l'honneur cette cérémonie par un discours, confié par Monsieur Alain Pierre, ancien combattant et porte-drapeaux, adjoint au maire de Tacoignières, en hommage aux soldats morts pour la France pendant les heures tragiques de la première guerre mondiale.

Chaque année la mairie d'Orvilliers dépose une gerbe de fleurs, ainsi que les représentants des anciens combattants. Nous remercions la population d'être venue si nombreuse et nos enfants qui ont chanté une « Marseillaise » sincèrement vibrante!



Alain Pierre et Kévin ont déposé une gerbe de fleurs lors de la

### Animations – Evènements

#### LA JOURNÉE ÉCOCITOYENNE DU 25 SEPTEMBRE 2022 :

La mairie d'Orvilliers a organisé la journée écocitoyenne décrétée en France chaque 25 septembre. Madame le maire a confié un parcours écocitoyen à chaque participant de la mairie de la rue du Creux Chemin, au parc, puis en direction de la rue de la Croix Ste Anne, rue des Grès pour un retour en mairie avec un goûter bien mérité, et la délivrance, pour chaque participant, du diplôme « écocitoyen(ne) ».

Nous avons constaté, il faut bien le dire, une nette amélioration et bien moins de déchets que l'an passé. Certains lieux, tels que le lavoir et le parcstade, restent encore douteux. Nous regrettons aussi



que les aménagements paysagers servent parfois de « crottoirs » à nos amis les chiens car les agents techniques ont la charge de l'entretien de ces espaces. Vous aimez votre village, alors simplement préservez-le et respectez ceux qui l'entretiennent et l'embellissent! Nous avons eu l'opportunité, lors de cette journée, de profiter d'un enseignement dispensé par Monsieur Eric DEHAUDT, agriculteur, qui a eu la gentillesse de nous délivrer des informations concernant le cycle de productions agricoles sur notre territoire et ouvert grand les portes d'un silo à grains impressionnant!





Photos des écocitoyens au silo à grains

#### LE SPECTACLE DE MAGIE ORGANISÉ PAR L'ÉCOLE À LA SALLE DES FÊTES LE 2 **DÉCEMBRE**:

L'école d'Orvilliers a offert aux enfants un spectacle de noël le 2 décembre dernier où la magie a pris toute sa place auprès des enfants, conquis par Sébastien le magicien!





#### L'ANIMATION FESTIVE DESTINÉE À NOS AÎNÉS LE 14 DÉCEMBRE ET LES COLIS DE NOËL

Convivialité, plaisir des sens, et ambiance country étaient de rigueur en ce 14 décembre. Les élus, chapeautés pour la circonstance, ont accueilli nos aînés pour célébrer la fin d'année 2022. Un esprit festif et joyeux a plané tout au long de cet évènement. Saluons le groupe des musiciens et danseuses et un petit clin d'œil, pour ceux qui les connaissent, à « Henri et Colette », danseurs émérites, dont le rock a séduit toute l'assemblée. Un grand bravo!









Certains de nos aînés ont opté pour « le colis de noël » offert par la mairie remis par madame le maire et un adjoint ; l'accueil a été des plus chaleureux.



#### L'ANIMATION FESTIVE À LA RESTAURATION SCOLAIRE LE 15 DÉCEMBRE :

Encore un bel évènement, que Nathalie, Fanny, Anaïs et Cathy, l'équipe au complet du « périscolaire » ont préparé pour le plus grand bonheur de tous les enfants. Une fête tant pour les papilles des enfants que pour l'ambiance.

Nos « grands » de cm2 étaient déjà bien nostalgiques à l'idée du dernier repas de noël à la cantine d'Orvilliers. Ils ont entouré toute l'équipe et prouvé leur affection, ce qui n'a pas manqué de provoquer une petite « séquence émotion ». Il est vrai que nombre d'entre eux fréquentent l'école et nos services périscolaire depuis la maternelle.

Une belle surprise attendait la lauréate du concours organisé par notre prestataire « Convivio » que madame le maire lui a remise lors de ce repas de fin d'année. Félicitations à Rachel Bernard (Ce1).









#### LA DISTRIBUTION DES LIVRES DU PÈRE-NOËL LE 16 DÉCEMBRE 2022

Le Père-Noël nous a encore cette année réservé une belle surprise à l'école d'Orvilliers, avec sa hotte chargée de jolis livres de Noël qu'il a distribués à tous les enfants de l'école dans toutes les classes.

Il était accompagné de madame le maire et de représentantes des parents d'élèves venues en renfort. Merci pour l'accompagnement au profit des enfants.



#### L'ANIMATION « CONTES DE NOËL » À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE LE 21 DÉCEMBRE 2022

Vous avez été nombreux, parents et enfants, rencontrer le Père-Noël venu invité mercredi 21 décembre 2022 à la bibliothèque municipale d'Orvilliers. Ce fut un réel plaisir de partager avec les familles les « Contes de Noël », friandises et chocolats chauds mais également chants et danses!







#### LE CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS: CME

L'engagement des enfants est important dans la vie Bientôt, nous organiserons une réunion pour élire de communale, le Conseil Municipal Enfants donne à notre commune l'opportunité de le souligner. Le premier conseil municipal enfants a été très contraint eu égard la crise sanitaire. Le recueil de leurs opinions influence nos choix et nos priorités, les enfants sont l'avenir de notre village.

nouveaux conseillers municipaux enfants.

Nous avons pris un engagement auprès des membres du CME, celui de faire visiter aux enfants la caserne des pompiers à Mantes, cette visite sera organisée en 2023 ; en même temps, nous procéderons à de nouvelles élections

### Études et travaux

#### COUR D'ÉCOLE

Nous vous avons présenté le projet de la cour d'école qui désormais est devenu réalité, malgré bien des aléas liés tant au renforcement du sol que des intempéries ; ce n'est que la phase 1 du contrat rural dans l'attente de la notification des aides sollicitées par Madame le maire auprès du Département, la Région, et de l'Etat.

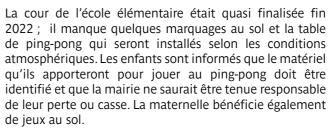


Invitation

















#### TROTTOIRS RUE DU PRÉ SAINT-MARTIN

Cet automne 2022 a été une période intense de travaux. Après la validité de nos études, les différentes instances aidantes ont dû repousser leurs commissions eu égard les élections présidentielles, législatives, la crise sanitaire ; leurs aides sont indispensables pour la concrétisation de nos projets qui répondent aux besoins exprimés par le plus grand nombre. La réfection des trottoirs s'inscrit au titre de la seconde moitié du triennal sollicitée par madame le maire, selon les accords de l'assemblée délibérante.

Les chantiers sur voie publique occasionnent toujours des obligations de signalisation, et perturbent le trafic, il est évident que le but recherché est d'améliorer les infrastructures, la sécurité. Essayer de soustraire les feux tricolores travaux, ou les griller outre le fait que ceci relève d'un délit, est un comportement inconscient avec des risques autant pour soi que pour les autres usagers, pour 5 mn de plus sur son trajet habituel!







#### PLAN DE FLEURISSEMENT AUX ENTRÉES DE LA COMMUNE ET ENVIRONNEMENT CIMETIÈRE

Le travail de fleurissement a été confié à deux agents techniques communaux pour les abords de la commune et du cimetière, plan défini avec madame le maire. Cet investissement qui vise à valoriser notre commune et son environnement a nécessité un travail physique et technique important. Nous aspirions tous à un environnement plus attractif et l'avions inscrit au programme et nous sommes ravis du résultat.



Chaque année, les fleurs s'épanouiront pour le plus grand plaisir de tous, une commune accueillante, respectueuse de la nature, un nouveau regard sur notre village.

Félicitations aux agents communaux qui ont relevé ce défi avec brio!





#### RÉFECTION DE ROUTES INTERCOMMUNALES

La première partie de notre aide consacrée au « triennal » départemental a été versée à l'intercommunalité, selon délibération du conseil municipal afin d'obtenir, via un groupement de commandes, une économie d'échelles. La C.C.P.H. dont le marché public n'a pu aboutir en cet été 2022, a reconduit celui-ci, pour une exécution dès lors en automne 2022, avec pour lauréat EUROVIA maître d'œuvre. La réfection des routes intercommunales concernée est : rue de la Croix Sainte-Anne, rue des Grès, et une route Favières.







Carrefour rue des Grès/Croix Ste Anne

#### DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ RUE DU VIEUX LAVOIR ET RUE DU PRÉ SAINT-MARTIN

Au vu de la vitesse, des stationnements anarchiques, par ces problématiques, la RD166 route de Civry, une de nouveaux dispositifs de sécurité sont envisagés. L'objectif des membres de la commission sécurité est clair, lutter contre l'insécurité routière, la vitesse excessive pourtant limitée à 30 km/heure, le stationnement sur les trottoirs est interdit par le code de la route. Nombre d'entrées de maisons se trouvent au ras de la chaussée, ce qui fait courir un grand risque aux habitants. Nous avons engagé plusieurs concertations avec le Département afin de solutionner le problème de la RD983 dite route Blanche, classée Route à Grande Vitesse qui traverse notre agglomération.

La question de la réalisation des trottoirs pour d'autres routes a été posée à plusieurs reprises, des réponses ont d'ores et déjà été données dont celui notamment de la résolution du problème de l'alignement des chaussées. Avec une démographie croissante, un flux de plus en plus constant de passages de véhicules, la sécurité des citoyens est mise à mal. Sont notamment concernées

partie de la rue de la Croix Sainte-Anne ainsi qu'une partie de la rue des Bergeries.

Une procédure d'alignement s'imposera car les parcelles au ras de certaines propriétés ne sont pas toutes communales.

Un plan d'alignement : l'élargissement d'une route, la création de trottoirs contraindront certains propriétaires à être « frappés d'alignement » ; ce qui est rendu nécessaire pour la sécurité des citoyens. C'est une procédure longue et complexe : enquête publique, rachat de bandes de terre, un engagement financier pour l'acquisition, un coût de construction de trottoirs sous couvert des autorisations départementales, intercommunales selon la compétence de la voirie et de ses accotements.

#### RÉHABILITATION DU LAVOIR ET FINANCEMENT PARTICIPATIF

L'équipe municipale a inscrit dans son programme la réhabilitation de ce bien. Toutefois, la conjoncture économique est telle en 2022, suite aux crises tant sanitaire, économique que financière, que les moyens viennent à manquer alors même que certains patrimoines par défaut d'entretien depuis longtemps sont en mauvais état.

Faute de financement suffisant, notre commune tente par tous moyens d'entretenir les biens communaux. C'est dans une logique collective et citoyenne que notre collectivité a la possibilité d'utiliser une complétude de financement. Madame le maire a d'ores et déjà déposé le dossier auprès du Département au titre d'une rénovation patrimoniale ; le lavoir n'est pas classé aux « monuments historiques », une prise en charge des aides est donc limitée.

Sa réhabilitation à l'identique a été estimée à 90 K€. Vous recevrez donc, dès notification de l'aide attribuée par le Département, un flyer explicatif et détaillé du financement participatif, appelé aussi « crowfunding ».





#### LES PROJETS EN COURS: CONTRAT RURAL. RÉHABILITATION DU LAVOIR

Madame le maire, après délibération favorable du conseil municipal, en partenariat avec l'agence départementale Ingéniery a déposé un nouveau contrat rural. Nos conseillers départementaux. Madame Josette JEAN et Monsieur Patrick STEFANINI, que nous remercions pour leur soutien, nous ont fait savoir la décision favorable de la commission départementale du 16 décembre 2022.

Ainsi, le 23 décembre 2022, nous avons appris une excellente nouvelle, le Département, présidé par Pierre BEDIER, alloue favorablement à notre commune, la somme de 220.000 € pour les trois actions du contrat rural:

- 1. cour d'école élémentaire,
- 2. requalification du centre bourg
- 3. aménagement d'un parc ludique des sports.

Nous avions au préalable une notification de la part de l'Etat pour un soutien de 30.000 € au titre de la D.E.T.R. destiné à la cour d'école. Nous attendons donc désormais la notification de la Région pour compléter le besoin d'aides en support à nos projets du contrat rural. Une « porte ouverte » avec exposition détaillée vous sera proposée concernant ces projets.

Par ailleurs, pour le lavoir, le Département nous alloue 49.011 € dans le cadre des patrimoines historiques 2020-2023. Cette réhabilitation doit se concrétiser en 2023.

## Marchés publics - subventions

ne seront recouvrées qu'après l'exécution des travaux et il a d'ores et déjà été couvert par l'emprunt.

Compte tenu des subventions pouvant être accordées, sur mandatement des dépenses, elles seront perçues au la commune se doit de fournir un effort financier à mieux en 2023, voire 2024 alors que les travaux auront été hauteur minimum de 20 %. Les recettes des subventions réalisés en 2022. Un fonds de roulement est nécessaire,

#### RÉFECTION DES TROTTOIRS RUE DU PRÉ SAINT-MARTIN ET AMÉNAGEMENTS SÉCURITAIRES: PLAN DE FINANCEMENT

Désignation	Attribution	Туре	Montant	BP 2022	BP 2022
Marché de travaux trottoirs- aménagements sécuritaires	AERE 2000	MAPA et gré à gré	145 297 €	145 297 €	
Subvention	Département	Triennal	101 708 €	MAPA	101 708 €
Soit reste à la charge pour la commune 30 %			43 589 €		
Reliquat triennal subventionnable 42 665,56 €					

#### RÉFECTION ET AMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE : PLAN DE **FINANCEMENT**

Désignation	Attribution	Туре	Montant	BP 2022	BP 2022
Marché de travaux	DVS-SERPEV	MAPA	94 407 €	145 297 €	
Part de la maîtrise d'œuvre	ARCADE	gré à gré	5 065 €	5 065 €	
Enlèvement algéco	LOMBARD	MAPA	3 220 €	3 220 €	
Relevé topo	FONCIER EXPERT	gré à gré	750 €	750 €	
Diagnostics	DIAGMANTER	gré à gré	870 €	870 €	
Total dépenses			104 312 €		
Subventions attendues	Région	Contrat Rural action 1	19 000 €		19 000 €
	Département	Contrat Rural action 1	20 000 €		20 000 €
	Au titre du CRY+Département	Contrat Rural action 1	14 000 €		14 000 €
	Préfecture	D.E.T.R.	30 000 €		30 000 €
Total recettes			83 000 €		
Soit reste à la charge pour la commune 30 %		21 312 €			

### L'impact des lois nationales sur notre commune

#### LES MESURES GOUVERNEMENTALES FACE À LA CRISE INFLATIONNISTE ET NOTRE **SERVICE PUBLIC:**

recommandations, et tout simplement le bon sens.

Afin de préserver nos capacités d'actions en faveur du territoire, la direction des finances publiques nous poussent à prendre certaines mesures pour brute. Diminution des recettes, augmentation des dépenses de fonctionnement, crise inflationniste des énergies exponentielle et de l'alimentaire, nouvelles obligations étatiques (prime inflation, augmentation du point d'indice, taxe d'aménagement au profit des intercommunalités toutefois devenue facultative, redevance créée par le SIEED sur nos bacs ménagers),

Il y a les mesures gouvernementales, les obligations, les il est évident que l'équation recettes/dépenses n'est pas favorable aux communes rurales. Nous déployons nos efforts pour limiter la croissance des dépenses, mais nous serons contraints à prendre des mesures qui affecteront à terme la fiscalité et la tarification.

améliorer notre capacité d'autofinancement De fait, l'Etat entend répondre à cette crise financière par des économies et pas des moindres quand il s'agit de restrictions, tel que le délestage sur les réseaux électriques qui n'épargnera ni les écoles, ni les cantines scolaires, ni l'assainissement!

> Une cellule de crise est prévue dans les collectivités territoriales dont notre commune.

#### **INFORMATION IMPORTANTE: DELESTAGE SUR LES RESEAUX ELECTRIQUES**

RTE est chargé par les pouvoirs de publics de l'équilibre production/consommation et face aux pics, peut décider d'un délestage tournant pendant deux heures.(au niveau de la SICAE ELY quelques communes), le seul établissement non délestable sur le territoire de la CCPH est l'hôpital de Houdan.

Retrouvez la météo de l'énergie sur les chaînes de télévision ou sur https://www.monecowatt.fr/

#### → S'inscrire à l'alerte VIGILANCE COUPURE

Télechargez l'application EcoWatt pour savoir à quel moment réduire votre consommation et éviter les coupures. L'application EcoWatt vous permet de recevoir directement sur votre smartphone une notification si un signal orange ou rouge est envoyé 3 jours à l'avance. Une notification peut également être paramétrée pour vous informer au sein d'une journée dès que nous entrons dans une période orange ou rouge.

#### Quelques mesures communales de sobriété:

- Les serviettes en tissus ont été achetées par nos soins, actuellement lavées en cantine mais seront remises bientôt aux familles pour le lavage chaque fin de semaine.
- Place aux sèche mains pour limiter le gâchis de papiers
- Déplacement de la garderie dans la salle de motricité de la maternelle lié non seulement aux effectifs, mais aussi pour économiser le chauffage d'une grande surface telle que la salle polyvalente pour vingt à vingt cinq enfants le soir
- Cadrage de l'éclairage public et extinction de minuit à 5h30 du matin
- Fin du contrat engagé en 2017 avec Terralis concernant la consommation d'électricité de deux sites et renégociation directe avec Sicae-Ely car les tarifs libres contractés par l'ancienne équipe municipale ont permis, en pleine crise inflationniste, de doubler le prix unitaire du Kw. Ainsi, en 2020, la consommation énergétique était de 27.842 €, en

2021, 31.622 € en 2022 et déjà au troisième trimestre 40.380 €; nous devons ajouter le coût des combustibles représentés par la charge des granulés qui est passée de 300 € la tonne à 600 €!

- En cours remplacement des éclairages par des ampoules
- -Renégociation des contrats de location des photocopieurs, des assurances.
- Nouvelle gestion des éléments de chauffe sur les temps d'occupation des locaux.

En 2022, les obligations liées à l'aération permanente du fait du COVID, les augmentations exponentielles des énergies sont déjà effectives à hauteur de 37 % pour atteindre environ 45 % à la fin de l'année alors que la moyenne des trois dernières années était de 13%.

#### LE CONTRÔLE DE L'URBANISATION : ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE :

Les cycles successifs sécheresse-inondation : au sein de notre région, même si nous n'avons pas à déplorer des catastrophes liées à des incendies, voire des débordements maritimes, la sécheresse ne nous a pas épargnée. L'eau est une ressource précieuse, en abuser est inconcevable.

Les réseaux d'eaux usées et pluviales sont divisés à Orvilliers. On ne peut pas verser des polluants dans

nos égouts, ni les eaux sales dans les conduits de ruissellement des eaux de pluie.

A titre informatif, Il existe un site qui s'appelle Propluvia: l'outil d'information pour faire face aux épisodes de sécheresse qui dresse la liste des arrêtés préfectoraux, des restrictions

#### ÉTAT-CIVIL: NOUVELLES COMPÉTENCES DE L'OFFICIER D'ÉTAT-CIVIL EN MAIRIE:

Après la compétence de l'enregistrement du PACS en mairie au moyen d'une déclaration conjointe devant un officier de l'état civil de la commune (article 515-3 du code civil)., les officiers d'état-civil se voient confier une nouvelle charge. Depuis le 1er juillet 2022, toute personne majeure peut changer de nom par simple demande à sa mairie et les parents modifier le nom d'usage de leur enfant mineur [loi du 2 mars 2022 procédure simplifiée].

#### LE CHANGEMENT DE NOM DE FAMILLE :

Selon le nom qui figure sur son acte de naissance

- Une procédure simplifiée en mairie par simple déclaration auprès des services de l'état-civil de la commune de naissance ou du lieu de résidence (Cerfa n° 16229\*1)
- L'officier d'état-civil vérifie la nationalité du demandeur, sa résidence, sa filiation, l'état-civil des autres personnes concernées et que le demandeur n'a pas bénéficié d'un changement de nom par procédure simplifiée.
- L'officier d'état-civil délivre dès lors l'autorisation de changement de nom et une mention sera inscrite à l'acte et figurera au registre des actes d'état-civil.

#### LA REFONTE DES BULLETINS D'ETAT-CIVIL AU 1er **JANVIER 2023**

En 2022, eu égard l'évolution de la société, la reconnaissance légale de la PMA a été intégrée. En 2023, désormais l'adresse de la personne décédée devra être renseignée sur le bulletin de décès.

Un nouveau circuit d'informations permettra également de mieux suivre les divorces eu égard la déjudiciarisation devant notaires, l'information passera par les communes.

L'actualisation des catégories socio-professionnelles est en cours avec la situation conjugale des parents ou des personnes décédées.

#### LA LOI CLIMAT ET RÉSILIENCE IMPACTE NOTRE PLU COMMUNAL. LA GESTION DES EAUX **PLUVIALES ET L'ASSAINISSEMENT:**

L'ASSAINISSEMENT ET LES EAUX DE PLUIE : La loi portant lutte contre le dérèglement climatique en date du 22 août 2021 a modifié certaines dispositions applicables aux eaux usées. Un contrôle du raccordement au réseau public de collecte des eaux doit être réalisé dans différentes situations et annexé au dossier de diagnostic technique en cas de vente. Les communes sont compétentes en matière d'assainissement et ont un rôle de police en la matière (art. 2212-2 du C.G.C.T.).

Le délégataire de la commune d'Orvilliers est AQUALTER qui a obligation d'opérer depuis le mois de juin 2022 et chaque année des contrôles de conformité obligatoires. En cas de non conformité, une procédure définie lors du dernier conseil municipal du 16 décembre 2022 s'impose et la police de l'eau au niveau de la Préfecture en sera informée car le maire est le Représentant de l'Etat et rend compte des désordres.

## II. Urbanisme dans tout ses états

Nous consacrons ici un chapitre élargi à ce domaine pour vous éclairer sur l'état de l'urbanisme communal, les évolutions, les conditions du changement et/ou du maintien, nos recommandations et les autorisations accordées lors de ce dernier semestre 2022

#### L'IMPACT DE LA LOI « CLIMAT ET RÉSILIENCE » SUR NOTRE PLU

Un impact majeur pour les collectivités nous attend maintien d'acteurs économiques dans les territoires d'une remise à plat de la fiscalité locale avec l'idée d'une **lutte contre l'artificialisation des sols et inciter** L'intercommunalité réitère son souhait de compétence sur les territoires locaux de prise en charge de nos PLU (plans locaux d'urbanisme) pour une cohérence territoriale. A savoir que nombre de communes y sont opposés dont Orvilliers, madame le maire a réitéré cette volonté auprès de Monsieur le Président du Sénat. Cette loi à propos du sujet de l'artificialisation des sols concerne toute opération « qui consiste à transformer un sol naturel, agricole ou forestier, par des opérations d'aménagement pouvant entraîner une imperméabilisation partielle ou totale, afin de les affecter notamment à des fonctions urbaines ou de transport (habitat, activités, commerces, infrastructures, équipements publics...)». Considérée, par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, comme l'une des « causes premières du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité », elle n'est rien d'autre que la conséquence de l'étalement urbain. C'est pourquoi le gouvernement a légiféré via la loi « Climat et Résilience » promulguée en août 2021, pour que d'ici à 2030, la consommation totale des espaces à l'échelle nationale ait diminué de moitié. avant d'atteindre la « zéro artificialisation nette » (ZAN) en 2050.

Les zones de revitalisation rurale ont été prolongées jusqu'en 2023 avec pour objectif, grâce à des exonérations fiscales, de favoriser l'implantation et le

en discussion dans la loi de finances 2023 en faveur ruraux les plus pauvres, mais désormais régulièrement menacés. Dans le même temps, la commune a perdu la taxe d'habitation, censée être compensé à l'euro près les acteurs locaux à une certaine sobriété locale. par l'Etat, le transfert de la taxe d'aménagement au profit de l'intercommunalité est devenu facultatif.

> La commune d'Orvilliers comme les autres perçoit la taxe foncière, les droits de mutation qui entrent dans les frais de notaire payés par tout acheteur.

> Il est donc demandé aux élus locaux la « sobriété foncière » ou encore de favoriser les projets économes en foncier dans le cadre du Fonds National à la Pierre

- → Quel impact pour la commune d'Orvilliers ?
- La sobriété foncière
- Préservation du caractère rural, de la démographie et des besoins d'extension des infrastructures, de la circulation
- Préservation des zones humides et des risques d'inondation
- Toute modification du PLU sera regardée obligatoirement sous conditions des obligations de la loi « climat et résilience » par le commissaire enquêteur

**Recommandations:** Lors d'achat de tout terrain, de vente de maison, d'extension, renseignez-vous sur l'impact futur de la loi pour vos projets, le bloc législatif étant supérieur en droit au bloc réglementaire. Vous pouvez solliciter un Cua ou un Cub pour la faisabilité de votre projet.

#### LA REMISE EN CAUSE DU PLU

Certains administrés nous ont interpellés pour un droit à construire. Le terrain doit se situer dans un secteur désigné comme constructible par le plan local d'urbanisme, en règle générale : les zones principales identifiées comportent en premier une lettre U: pour zone urbaine, AU: à urbaniser, A : zone agricole, N : zone naturelle

#### Mais alors, qu'est-ce qui détermine en particulier la non constructibilité?

Certains terrains même en zone constructible peuvent être enclavés, d'autres sont étendus, mais l'espace de leurs terrains nus se trouve dans des zones non constructibles. Le terrain doit satisfaire aux critères techniques et juridiques nécessaires pour recevoir la qualification de terrain à bâtir inscrits comme tels dans une zone dans le PLU.

- Le PLU de la commune a été élaboré en 2008, suite à la modification légale des POS (plan d'occupation des sols) modifié sur certaines zones en 2010. Vous disposez sur le site de la mairie de tous les documents d'urbanisme https://www.orvilliers.fr/plu-reglement-et-zonage
- Un PLU peut limiter les constructions dans une zone pour de multiples raisons : sécurité des personnes, salubrité, enclavement, zones inondables, protection d'un site, préservation d'un lieu classé en zone naturelle, limitation du fait de l'utilisation des parcelles avoisinantes, disposer de voie d'accès, de viabilités ou pouvoir les obtenir.
- Enfin, un terrain doit pouvoir recevoir un bâti, notamment avec des sols d'une qualité et d'une composition adaptée.

Attention : la liste des causes d'inconstructibilité n'est pas limitée. Il est important d'étudier au cas par cas chaque parcelle de terrain pour connaître l'origine d'une impossibilité de construire..

→ Quelles sont les raisons légitimes d'une modification du plan local d'urbanisme (PLU) : procédure simplifiée ou révision du PLU ?

La procédure de modification du plan local d'urbanisme (PLU) est définie par les articles L. 123-13-1 et L. 123-

13-2 du Code de l'urbanisme et, pour la procédure de modification simplifiée du PLU, par l'article L. 123-13-3 de ce code. Si la modification touche les orientations du plan d'aménagement durable, réduction significative d'une zone A ou N, une disposition de protection de l'environnement, ou de nature à aggraver un risque de nuisance (inondations par exemple) alors c'est une procédure de révision qu'il faut engager.

#### LES AUTORISATIONS D'URBANISME DÉLIVRÉES

N° PC	NOM	DÉSIGNATION	ACCORDÉ LE
078474220004	M. DIAS	Création plancher s/bâtiment existant	20/10/2022
078474220005	Mme DELAPORTE	Changement destination locaux, réhabilitation grange en logement	24/10/2022
078474220006	Mme REAL BARBOSA	Changement destination locaux, réhabilitation grange en logement	09/12/2022
07847422007	M. DELFOSSE	Construction garage	14/10/2022
N° DP	NOM	DÉSIGNATION	ACCORDÉ LE
078474220023	Mme POINT	Changement et dépassement portail	0 2/08/2022
078474220024	COP VERT	Installation panneaux photovoltaïques	08/08/2022
078474220025	TRANSITION F.ENERGIE	Installation panneaux photovoltaïques	24/05/2022
078474220026	Mme VAN DE WALLE	Modification portail	05/08/2022
078474220027	M. BARATA	Changement de deux portails, portillon	24/08/2022
078474220028	M. CHASSAGNE	Clôture, portail	01/09/2022
078474220029	SCI HURLEVENT	Remplacement fenêtres en PVC	20/09/2022
078474220030	M. CAMBRON	Régularisation abri jardin	04/10/2022

## III. Décisions municipales

Les membres du conseil municipal ont émis des décisions et ont exprimé leurs votes lors de ce deuxième semestre 2022. Pour mémoire, le procès-verbal des délibérations est publié sur le site par madame le maire page https://www.orvilliers.fr/ page mairie/conseils municipaux.

#### **CONSEIL MUNICIPAL DU 9 SEPTEMBRE 2022**

Nbre	Désignation	Vote favorable
1	Contrat rural 2022-2023-2024 – tableau financier	Unanimité
2	Emploi d'un contrat de travail saisonnier CDD	Unanimité
3	Tarification dupicata du livret de famille (3ème delivrance)	12 pour 1 contre
4	Tarification des frais de carte bancaire reportés aux usagers	12 pour 1 contre
5	Vente chemin rural n°40 – enquete publique	Unanimité
6	Décision modificative n°2- régularisation écritures vente maison	Unanimité
7	Nouvelle loi de finances : taxe d'aménagement	5 pour 4 abs 4 contre
8	Demande subvention association des chasseurs	11 pour 1 contre
9	Tarification sorties pour les aînés de 65 à 69 ans au prix coûtant	Unanimité

#### **CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2022**

Nbre	Désignation	Vote favorable
1	Décision modificative	Unanimité
2	Créances douteuses	Unanimité
3	Fiscalité	Unanimité
4	Tarification de la restauration scolaire	Unanimité
5	Tarification de la location de la salle	Unanimité
6	Tarification d'occupation du domaine public commerce ambulant	Unanimité
7	Tarification du droit de place taxi	Unanimité
8	Tarification du domaine public pour cirque	Unanimité
9	Modification des délais de recouvrement de la taxe d'assainissement	Unanimité
10	Amende en cas d'assainissement non conforme	Unanimité
11	Approbation du règlement d'assainissement	Unanimité
12	Obligation d'entretien haies, élagage, débroussaillage	Unanimité
13	Budget principal: délibération du quart des investissements	Unanimité
14	Délibération relative à la taxe d'aménagement	Unanimité
15	Remboursement par anticipation d'un emprunt au crédit mutuel	10 voix pour 1 abs
16	Réhabilitation du lavoir : opération financement participatif « crowfunding »	Unanimité
17	Budget assainissement : délibération du quart des investissements	Unanimité
18	Convention d'assurance statutaire avec le C.I.G.	Unanimité
19	Convention de superposition entre le Département et la commune dans le cadre du déploiement de bornes de recharge électrique d'ombrière photovoltaïque et de véhicule électrique en autopartage	Unanimité
20	Convention d'occupation du domaine public, parking, salle des fêtes, parking et rues dans le cadre d'un tournage de film	Unanimité

## IV. Etat civil

#### MARIAGES: NOUS AVONS EU LE PLAISIR D'UNIR AU SEIN DE LA MAIRIE D'ORVILLIERS:



- Laura LENORMAND et Arnaud LAMBERT, le 6 août 2022
- Aurélie VASSEUR et Stéphane BOUGROS, le 17 décembre 2022

Nous leur adressons tous nos vœux de bonheur pour leur union.

#### DÉCÈS: NOUS AVONS LE REGRET DE VOUS FAIRE PART DU DÉCÈS DE



• Rémi DRUYER, décédé le 28 octobre 2022 aux Sables d'Olonne Avec nos plus sincères condoléances à la famille.

## V. Numéros utiles



#### Infirmière à Orvilliers

#### **Emilie Durand**

Infirmière (cabinet, soins à domicile) 1 r Croix Ste Anne, 78910 ORVILLIERS

Tél: 01 34 87 66 77 Numéro de Mobile 06 43 58 03 85

#### La téléassistance



La mairie d'Orvilliers participe à l'offre de services à la population aux personnes dépendantes, âgées, malades et/ou en situation de handicap à leur domicile dans le cadre de la téléassistance 24h/24 et 7j/7 en appuyant sur son médaillon ou grâce à des déclencheurs automatiques qui vont générer des alertes de manière autonome. N'hésitez pas à joindre la mairie pour toute solution de maintien à domicile.

Tél: 01 34 87 64 21

Hôpital Houdan

## PAYS HOUDANAIS

#### Portage de repas à domicile

Si vous avez plus de 60 ans ou si vous avez une mobilité réduite occasionnelle-permanente qui ne vous permet pas de préparer vos repas

Renseignez-vous auprès de la C.C. Pays Houdanais

Tél: **01 30 46 82 91** 

## La

La prise de rendez-vous est possible par téléphone uniquement au **01 34 83 78 70**, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h, en dehors de ces horaires, veuillez contacter le **15** 

Prise de rendez-vous en ligne Centre de Santé, CSPI et Radiologie : **Doctolib** 

Prise de rendez-vous en ligne pour le scanner libéral : **Easydoct NOUVEAU** Prise de rendez-vous également pour la 4<sup>e</sup> dose COVID

#### SIEEI



Syndicat Intercommunal d'Évacuation et d' Élimination des Déchets

29 bis, rue de la Gare 78890 GARANCIÈRES Tél : **01 34 86 65 49** | courriel : **contact@sieed.fr** 

#### Aqualter



Pour toutes demandes de travaux de raccordement, contrôles de conformité, ou problème, le propriétaire doit impérativement appeler l'astreinte 7 jours/7 :

- soit téléphoner au 02.37.88.08.07
- soit par mail f.monteil@aqualter.com

## VI. Coordonnées de la Marie



#### CONTACT

Place Georges Pompidou, 78910 Orvilliers mairieorvilliers@wanadoo.fr

Tel: 01 34 87 64 21 www.orvilliers.fr

#### **ACCUEIL DE LA MAIRIE**

Lundi: 15h - 17h30 Mardi: 16h30 - 18h30 Mercredi: 9h - 12h Vendredi: 16h - 19h00

Le premier samedi de chaque mois de 9h30 à 12h30

Et permanence de l'écoute téléphonique tous les jours de la semaine.

Vous pouvez transmettre vos demandes par mail, une réponse vous parviendra au mieux sous 48 heures, et au maximum sous huitaine selon les besoins de la recherche d'information ou de disponibilités.

#### **CONTACT AVEC LES ÉLUS**

Madame le maire, Marie Flis avec les adjoints peuvent vous recevoir sur rendez-vous.

